## LYCÉE PROFESSIONNEL CAMILLE CLAUDEL, VITRY SUR SEINE.

Année scolaire ...... / ......

## FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS\*

Nom :  Date de naissance :	Prénom : Classe l'année prochaine :
Nom et adresse des parents ou du représentant légal :	
N° et adresse du centre de sécurité sociale :	
N° et adresse de l'assurance scolaire :	
En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro	
1. N° de téléphone du domicile :	
2. N° du travail du père :	.mobile :
3. N° du travail de la mère :	.mobile :
4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible d	e vous prévenir rapidement :
En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orien d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est imm mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné d	nédiatement avertie par nos soins. Un élève
Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :	
Observations particulières que vous jugerez utiles de po (allergies, maladies, traitements en cours, précautions par	ticulières à prendre)
NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :	

<sup>\*</sup>DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONFIDENTIELS.

## Fiche à compléter si votre enfant est :

- \*Atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire.
- \*Susceptible de prendre un traitement d'urgence.
- \*Atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.

Maladie dont souffre votre enfant :	
Traitement :	
Médecin prescripteur :	
Observations particulières :	
En fonction des renseignements que voi ou l'infirmière scolaire pour établir avec	us aurez précisés, vous serez contactés par le médecin scolaire vous, si nécessaire,
un Projet d'Accueil Individualisé,	
conformément à la circulaire n° 2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période. Cette fiche n'est pas obligatoire, il en va cependant de votre intérêt et de celui de votre enfant qu'elle soit parfaitement renseignée.	
Vu et pris connaissance, le représentant	légal :
Date:	signature: